

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 4 juillet 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Étaient présents : le Maire Clive Kiley et conseillers Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

**1) Ordre du jour**

116-07-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec modifications.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2) Procès-verbaux**

**2.1 Séance ordinaire du 6 juin 2011**

117-07-11 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011 soit adopté avec corrections.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2.2 Séance extraordinaire du 14 juin 2011**

118-07-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* le procès verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2011 soit adopté.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Urbanisme**

**3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de juin 2011**

DÉPÔT Le rapport des permis de construction du mois de juin 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

**3.2 Adoption de premier projet – Règlement 417 modifiant le Règlement de lotissement concernant les ronds de virée – détermination de l'échéancier d'adoption et de consultation**

119-07-11 *CONSIDÉRANT* l'article 4.7 du règlement de lotissement ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet de règlement 417 vis à modifier le Règlement 350 sur le lotissement afin de permettre les ronds de virée dans les projets de nouvelles rues où aucun autre bouclage n'est possible ;

*CONSIDÉRANT* l'avis de motion dudit projet de règlement 417 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 6 juin 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement 417 modifié comme s'il était ici tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

119-07-2011

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 3 octobre 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Adoption de premier projet – Règlement 418 modifiant le Règlement sur l'ouverture de nouvelles rues impliquant de nouvelles infrastructures concernant les ronds de virée – détermination de l'échéancier d'adoption et de consultation**

120-07-2011

*CONSIDÉRANT* l'article 17.2.1 du règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques adopté le 6 avril 2010 et ses amendements ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet de règlement 418 vis à modifier le règlement 385 relatif à la réalisation de tout nouveau développement impliquant de nouvelles infrastructures publiques afin de permettre les ronds de virée dans les cas de développement où aucun autre bouclage n'est possible ;

*CONSIDÉRANT* l'avis de motion dudit projet de règlement 418 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 6 juin 2011 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement 418 modifié comme s'il était ici tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 3 octobre 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 Consultation publique et adoption – Projet particulier d'urbanisme PP11-006 – Monsieur Marco Boilard – autorisation d'usage particulier dans un agrandissement – transformation artisanale-sportive**

CONSULTATION

Le projet particulier PP11-006 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

121-07-2011

*CONSIDÉRANT* une demande d'autorisation d'un projet particulier portant le numéro PP11-006 déposée par M. Marco Boilard, lot 386-31 situé au 105 rue de Calais, zone H-30 afin de permettre l'usage d'un commerce artisanal/sportif pour la préparation d'appâts pour la chasse ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de projet particulier PP11-006 conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions suivantes :

121-07-2011

- 1° que le requérant soumette une liste des produits à transformer ;
- 2° que les opérations ne produisent aucune odeur, bruit excessif ou vapeur ;
- 3° qu'aucune vente au détail ne soit effectuée sur les lieux ;
- 4° que la construction soit munie d'un système de ventilation adéquat.

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, en principe, la demande d'autorisation d'un projet particulier PP11-006, conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions énumérées par le Comité consultatif d'urbanisme ;

*ET QUE* la tenue d'un enregistrement, des personnes habiles à voter découlant d'une demande que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, soit fixée pour le 21 septembre 2011 et publiée dans le journal local sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.5 Consultation publique et adoption – Dérogation mineure DM11-131 – 33, rue des Cerisiers – implantation d'entrée charretière sur la ligne mitoyenne**

CONSULTATION

La demande de dérogation mineure DM11-131 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

122-07-11

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM11-131 déposée par M. Patrick Painchaud, propriétaire du lot 4 367 937 situé au 33 rue des Cerisiers, zone H-4 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande a pour effet d'implanter une aire de stationnement sur la ligne latérale du côté ouest de sa propriété, alors que le règlement de zonage 352, article 12.2 stipule qu'une aire de stationnement doit respecter une distance minimale de 2,0 m des lignes avant, latérale et arrière ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande le refus d'implanter une aire de stationnement sur la ligne latérale, tel que déposé, et recommande l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure DM11-131 à condition de respecter une distance minimale de 1,0 m de la ligne latérale ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM11-131 à condition de respecter une distance minimale de 1,0 m de la ligne latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.6 Avis de motion – Règlement 350B modifiant le règlement de lotissement 350 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC**

AVIS DE  
MOTION

*AVIS DE MOTION* est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 350B intitulé :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 350 EN CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ »**

**4) Travaux publics**

**4.1 Règlement 350B modifiant le règlement de lotissement 350 afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC**

123-07-11

*CONSIDÉRANT* la résolution 89-05-2010 acceptant en principe le projet de bouclage de la rue Donaldson ;

Correction #lot

*CONSIDÉRANT QUE* la réalisation des travaux devant donner suite à cette acceptation est nécessaire et pressante ;

*CONSIDÉRANT* les articles 22 et suivants de la loi sur la qualité de l'environnement du Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* le promoteur du projet propose à la municipalité de lui céder des portions du lot 4 366 554P à des fins de compensation pour l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MDDEP) essentiel au début des travaux ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'acquisition de certaines parties du lot 4 366 554P, telles que décrites à un acte notarié à être signé ultérieurement et totalisant 0,6 hectare, pour une somme d'un (1) dollar ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Parcs et Loisirs**

**5.1 Autorisation de la construction d'un parc pour chiens et allocation des crédits budgétaires**

124-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* le projet de construction d'un sentier de vélo de BMX, prévu au Programme triennal d'immobilisations de 2011-2012-2013 avec des crédits de 10,000.\$, sera construit en régie interne à un moindre coût ;

*CONSIDÉRANT QUE* la réalisation d'un projet d'aménagement d'un parc pour chiens est maintenant souhaitable et répond à une demande soutenue des citoyens ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

124-07-11

*QUE* le Conseil municipal alloue des crédits budgétaires pour la construction d'un parc pour chiens au 61 chemin de Gosford, incluant le déboisement, un bassin d'eau, tables de pique-nique, contenants à ordures et affichage jusqu'à un montant de 18,000\$, y incluant une clôture avec portes d'accès ;

*ET QUE* ce montant soit approprié à même le projet « aménagement d'une piste de BMX » prévu au Programme triennal d'immobilisations de 2011-2012-2013 et dans le budget 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7) Sécurité publique et Incendies

### 7.1 Avis de motion – Règlement 416 sur la sécurité incendie et remplaçant le Règlement 292 et ses amendements afin de le rendre conforme au schéma de couverture de risques

AVIS DE MOTION

*AVIS DE MOTION* est par la présente donné par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 416 intitulé :

#### **« RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE ET ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 292 ET SES AMENDEMENTS »**

## 8) Environnement et Hygiène du milieu

### 8.1.1 Approbation d'un règlement d'emprunt de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles au montant de 1,8 millions de dollars et autorisant une annuité de 2 088.88\$ aux fins de la quote-part de la municipalité pour le remboursement de celui-ci

Reporté

Considérant l'absence du conseiller responsable, M. Bernard Gagné, cette résolution a été retirée de l'ordre du jour pour traitement à une prochaine séance.

## 9) Culture et vie communautaire

### 9.1 Appui aux démarches réalisées par le Réseau Biblio en vue de préserver l'accessibilité aux subventions de fonctionnement pour les municipalités de plus de 5 000 habitants et à la création d'un comité de travail avec le Ministère de la Culture et des communications du Québec

125-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau ;

*CONSIDÉRANT QUE* la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal ;

*CONSIDÉRANT QU'*au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF ;

*CONSIDÉRANT QUE* la décision du MCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA ;

125-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années puisque plusieurs passeront à plus de 5000 habitants ;

*CONSIDÉRANT QUE* le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement ;

*CONSIDÉRANT QU'*il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO ;

*CONSIDÉRANT QUE* les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCCF ;

*CONSIDÉRANT QU'*une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon signifie au MCCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 ;

*QUE* la Municipalité de Shannon supporte la formation d'un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au MCCCCF et qui démontrera que la décision du MCCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités ;

*ET QU'*une copie de cette résolution soit acheminée au Réseau BIBLIO CNCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11) Correspondance du mois de juin 2011 – dépôt de la liste**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de juin 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

### **12) Comptes**

126-07-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les comptes suivants soient payés :

Agence du Revenu – DAS .....	10 946.46\$
Alain Castonguay – administration et cours .....	1 787.29
Alarme Microcom .....	321.42
Ameublement de bureau La Capitale – tables pour centre .....	974.06
Aquatech – honoraires professionnels – eau potable .....	1 110.56
Archambault – livres.....	13.60
Aréo-Feu – deux ensembles de bunker .....	3 340.28
ATCO Structures – location – roulotte.....	944.06
Auto Dalton Inc. – camion pour sécurité.....	22 600.06
Bell Canada – ajout de téléphones au bureau municipal .....	2 487.07

**2791**

Bell Mobilité – cellulaire.....	23.24\$
Bell Mobilité – cellulaire – Maire et Dale Feeney .....	91.62
Bell Mobilité – cellulaires .....	309.38
BPR-Energie Inc. – honoraires professionnels – barrage .....	3 987.38
Brassardburo – fournitures.....	195.86
Brigitte Olivier – achat de fournitures et kilométrage.....	45.25
Bureautique Lacouline Inc. – encreur.....	288.23
Canac Marquis Grenier – fournitures .....	205.29
Canac Marquis Grenier – fournitures .....	244.60
Canac Marquis Grenier – fournitures et SummerFest.....	786.01
Canadian Tire – achat d'équipement – terrain de balle.....	611.60
Capital Propane Inc. – torche pour réparations de rue .....	211.85
Carrosserie D.P. – réparations F-150 .....	1 788.62
Cash – change pour SummerFest .....	2 000.00
Centre routier St-Marc Inc. – vérification mécanique – camion.....	148.16
Charles Rossignol – tableau marqueur – terrain de balle .....	3 422.07
Clive Kiley – allocation .....	2 916.66
Composts du Québec – terre pour les fleurs.....	225.58
Concepts Gingras Inc. – location – toilettes .....	683.55
Crown Awards – trophées pour boîte à savon .....	336.96
Cummins est du Canada – réparations – poste 29.....	389.38
Dale Feeney – kilométrage/piles/honoraires professionnels.....	3 501.27
David Hervé – prévention.....	32.32
Décoration Lamontagne – peinture pour wagon .....	374.50
Deschênes & Fils Ltée – équipement pour baseball .....	334.09
Deschênes & Fils Ltée. – pièces pour aqueduc.....	568.92
École nationale des pompiers – examens.....	259.39
Elaine Neville – kilométrage – banque .....	54.00
Eloi Moisan – bois pour réparer le wagon .....	267.95
Entreprises S. Poulin Enr. – réparations .....	92.27
F. Dufresne Inc. – essence .....	103.04
Fernand Dufresne Inc. – essence .....	67.26
Fertilec – chaux granulaire.....	1 342.86
G.L.P. Paysagiste Inc. – travaux de voirie .....	2 018.62
Gébourg – entretien lampadaires.....	1 580.69
Henri Sicotte Inc. – réparations.....	120.70
Hydro-Québec .....	2 790.23
Hydro-Québec – éclairage publics/postes de compteurs/pompage .....	3 713.26
Hydro-Québec – station de pompage – Galway .....	3 087.37
Industries Trema – nettoyage des rues.....	18 687.12
Jean-François Denis – prévention.....	206.63
Jean-Paul Côté Inc. – chlores pour les puits.....	341.78
Johanne Fournier – honoraires professionnels – traduction .....	250.00
Jolicoeur Lacasse, avocats – honoraires professionnels .....	9 000.00
Keurig – café .....	212.76
L.V.M. Inc. – honoraires professionnels .....	12 833.41
L'outilleur Express Inc. – achat d'équipement.....	554.71
La Maison Anglaise – livres.....	225.08
Laurentide Re/sources Inc. – huiles récupérés .....	160.21
Lucie Laperle – allocation .....	972.22
M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour .....	680.73
Magasin Latulippe – bottes pour André Girard et Dino Perreault.....	250.00
Magasin Latulippe – manteau pluie pour brigadières scolaires.....	253.29
Marie-Josée Monderie – kilométrage .....	38.25
Matériaux Ouellet – bois – bancs de baseball.....	2 136.24
Maxxam – analyses d'eau.....	1 158.90
Merrill Allard Inc. – essence .....	3 974.06
Messagerie Inter Cité .....	33.18
Méto Excavation Inc. – travaux de voirie .....	955.82
Michel Bluteau – lumières pour auto de sécurité .....	1 305.00
Michel Marquis – fournitures .....	52.41
Mini/Général Hydraulique Inc. – pièces.....	323.36
Ministère du Revenu – DAS juin .....	32 618.99
Ministre de la sécurité publique – 1 <sup>e</sup> versement.....	201 604.00

	Moisan Marketing – Shannon Express.....	3 087.37\$
	Normand Légaré – achat de fournitures au centre.....	56.95
	Normand Légaré – stationnement.....	17.50
	Orizon Mobile – système de communication.....	191.08
	P. Aubut Inc. – honoraires professionnels.....	580.22
	Pare-Pierre SP – lettrage – voiture de sécurité 01-11.....	900.01
	Patates Plus .....	49.95
	Pièces d’auto Guill – pièces .....	371.67
	Postes Canada – envoi Shannon Express.....	346.93
	PP Econotech Conseil Inc. – barrage Hydro.....	227.85
	Presse Commerce Corporation – renouvellement .....	255.98
	Quentin Guéripel – nourriture de chien .....	15.92
	Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures .....	90.68
	Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures .....	44.79
	Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures .....	468.56
	Quinc. Durand – tables de pique-nique, air climatiseur, etc.....	630.55
	Référence Solutions Inc. – achat informatique.....	16 548.15
	Référence Solutions Inc. – achat banque d’heures support technique .....	1 346.44
	Registre Foncier.....	36.00
	Renaud-Bray – livres.....	37.61
	Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus .....	53 134.46
	Ressources 3D Inc. – honoraires professionnels – Summerfest.....	3 099.61
	Restaurant St-Hubert – deux caucus .....	236.29
	Samson Bélair/Deloitte & Touche – honoraires vérification 2011.....	2 278.50
	Sani Orléans – pompage de 16 vanes de rue et vidange .....	2 866.53
	Sears – réfrigérateur complexe municipal .....	808.85
	Spécialiste du Stylo – fournitures .....	4 825.54
	Stelem – achat de camera flexiprobe & détecteur de métal.....	13 380.49
	Stephane Hamel – achats chez Canac pour Summerfest.....	382.68
	Thames Communications – six pagettes.....	3 421.95
	Usinage Chicoine – honoraires professionnels – turbine .....	301.90
	Usinage Chicoine Enr. – fabrication de clôture en arrière du centre .....	1 059.50
	Vélo Québec – abonnement.....	39.87
	Ville de Saint-Raymond – quote-part – cour municipal .....	7 622.22
	Wolseley – asphalte en sac.....	627.62
	Wurth – pièces .....	291.61
126-07-11	Total	492,254.87\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14) Finances et Greffe****14.1 Dépôt – Rapport 2010 de la Cour municipale commune de Saint-Raymond**

DÉPÔT

Le rapport financier de la Cour municipale commune de Saint-Raymond a été déposé par le Directeur général et reconnu par le Conseil.

**15) Varia****15.1 Adjudication de contrat à Highway Equipment Company pour l’achat d’un équipement de réfection des accotements au montant de 22 000\$, taxes en sus**

127-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil désire se doter d’un épandeur latéral de type « Road widener » pour les travaux de mise à niveau des accotements et que cet investissement est prévu au Programme triennale d’immobilisation 2011-2012-2013 avec des crédits de 75,000.\$ au budget 2011 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette machine est conçue pour une variété d’applications et de matériaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette machine n’est disponible que par un distributeur au Québec, soit Les Machineries Tenco Ltée, mais que ce produit n’est pas vendu au Canada ;



127-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* cette machine est disponible qu'en France et aux États Unis ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'achat d'un épandeur latéral de type « Road widener » de Road Widener LLC, au montant de 23,000.\$US, taxes, transport et douanes en sus ;

*ET QU'*une somme de 23,000.\$ soit alloué à cet achat et que cette dernière soit appropriée sur le fonds générale à même le budget d'immobilisation prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 20h45.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 14 juillet 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Étaient présents : le Maire Clive Kiley et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

**1) Ordre du jour**

128-07-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2) Autorisation de virement de 40 000\$ de crédits budgétaires au PTI pour le projet « achat d'un véhicule de réparation d'accotement » vers un nouveau projet d'achat de tracteur pour différents usages au Service des Travaux publics**

129-07-11

*CONSIDÉRANT* le programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet « achat d'un véhicule de réparation d'accotement » prévoyait une somme de 85 000\$ pour sa réalisation et qu'il en coûtera, en définitive, moins de 25 000\$ pour le réaliser ;

*CONSIDÉRANT QUE* le tracteur Kubota du Service des Travaux publics compte plusieurs années d'utilisation et que les réparations de celui-ci, de même que son entretien, amène des débours de plus en plus importants pour la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* les récentes déficiences du tracteur nécessite des dépenses très importantes de l'ordre de près de 15 000\$ ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise un virement de crédits budgétaires de 40 000\$ du projet « d'un véhicule de réparation d'accotement » vers un nouveau projet « achat d'un tracteur tout usage » pour le Service des Travaux publics ;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour concrétiser ce projet suivant la Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Projet particulier PP11-007 – projet de résolution – acceptation de la demande d'autorisation – détermination de l'échéancier de consultation et d'approbation**

130-07-11

*CONSIDÉRANT* le règlement 308 relatif aux demandes de projets particuliers ;

*CONSIDÉRANT* la demande d'autorisation, déposé par le Développement SBSC Inc., M. Serge Carrier, d'un projet particulier portant le numéro PP11-007 pour les rues de Calais et Carlow, zone H-30 afin de permettre la construction de fossés à ciel ouvert ;

*CONSIDÉRANT* le document de conformité des critères d'évaluation d'un projet particulier de construction ainsi que le rapport de conformité au Plan d'urbanisme préparé par M. François Bissonnette, Inspecteur municipal ;

130-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de projet particulier PP11-007, conditionnelle à ce que le requérant respecte les conditions suivantes :

- 1° réaliser une étude hydrogéologique sur les impacts du projet ;
- 2° l'aménagement d'un fossé à ciel ouvert doit être réalisé dans les règles suivantes ;
  - a) les talus et fossés doivent être gazonnés et faire l'objet d'un empierrement, afin de les protéger contre l'érosion.
- 3° les travaux doivent répondre aux normes environnementales visant la protection du ruisseau Leddy's Brook ;
- 4° une garantie financière valide de l'ordre de 150,000.\$ doit être déposée au bureau municipal et ce, pour une période minimale de deux (2) ans ;
- 5° une servitude de drainage, d'une largeur d'un (1,0) mètre de chaque coté des rues, doit être accordée et soumise à la Municipalité lors de la municipalisation ;
- 6° tous les autres travaux municipaux doivent être conformes au règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;
- 7° faire savoir aux acheteurs de lots que, dans le futur, aucun propriétaire ne pourrait obtenir un permis de remplissage de fossés.

*CONSIDÉRANT* le Règlement 385 *relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques*, articles 17.2 et l'annexe A, articles 2.4 et suivants ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon refuse la présente demande de projet particulier PP11-007, ainsi que la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

*QUE* le requérant soit avisé de l'interprétation du Conseil et qu'il pourra se conformer aux normes de fossés à ciel ouvert ;

*QUE* le requérant respecte, s'engage et se conforme aux conditions suivantes :

- la mise en place de gazon en plaques (tourbe) dans les fossés avant l'automne 2011 ;
- la réalisation de fossés ;
- la mise en place des ponceaux d'entrées privées, de l'aménagement des extrémités des ponceaux et de l'aménagement des entrées en conformité avec la réglementation et ce sur l'ensemble du développement ;
- la mise en place du béton bitumineux avant la municipalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Consentement préalable au projet de traitement des boues de fosses septiques de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles**

131-07-11

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité assume actuellement les différentes responsabilités relatives à la vidange des fosses septiques, par le biais de contrats avec un fournisseur qui en effectue la vidange et le transport vers l'usine de traitement de la Ville de Québec ;

*CONSIDÉRANT QUE* les ententes avec ledit fournisseur et avec la Ville de Québec prévoit des clauses de résiliation de contrat relativement peu contraignantes, selon l'avis du Directeur général ;

*CONSIDÉRANT* le projet de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles, dont la Municipalité est partie, de construire une usine de traitement des boues de fosses septiques ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 33-03-2011 du conseil d'administration de la Régie dont copie fait partie intégrante des présentes ;

131-07-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes;

*ET QUE* la Municipalité de Shannon consentie à ce que la Régie poursuive ses démarches en vue de construire une usine de traitement de boues de fosses septiques et offrir aux municipalités désireuses la possibilité de lui confier leur contrat de vidange et de transport des boues de fosses septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Mémoire de la Municipalité à être déposé à la Communauté métropolitaine concernant le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement**

132-07-11

*CONSIDÉRANT* le premier projet de *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal est insatisfait du déroulement du processus d'élaboration de ce même plan ;

*CONSIDÉRANT* l'article 2.24 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

*CONSIDÉRANT* le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal, à la lumière des avis juridiques produits à ce jour, estime qu'il y a lieu d'exprimer ouvertement les inquiétudes et préoccupations de la Municipalité et de ces citoyens quant aux enjeux de gouvernance que comporte l'élaboration du PMAD ;

*CONSIDÉRANT* l'attitude généraliser de la CMQ à l'égard des compétences propres et légales des municipalités ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal estime devoir défendre et promouvoir le modèle de développement incarné par le Plan d'urbanisme décidé par les élus locaux de Shannon au cours des dernières années ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal estime avoir toute la légitimité pour pouvoir continuer d'exercer pleinement ses compétences et les défendre, le cas échéant, contre toute tentative visant à les empiéter ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil municipal estime que la Municipalité a fait les bons choix et pris des bonnes décisions pour assurer son développement durable et offrir une qualité de vie exemplaire et satisfaisante pour ses citoyens ;

*CONSIDÉRANT QUE* la CMQ n'a pas la légitimité requise pour remettre en question le Plan d'urbanisme de Shannon et son modèle de développement ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est du devoir de la Municipalité de participer pleinement au processus d'élaboration du PMAD et ses délibérations ;

*CONSIDÉRANT* l'incapacité de la MRC de la Jacques-Cartier à défendre le point de vue alternatif présenté par la Municipalité de Shannon et ce, malgré les nombreuses avis juridiques recommandant la plus grande prudence à l'égard des précédents que pourrait créer la tolérance aux tentatives d'empiètement de la CMQ ;

*CONSIDÉRANT* les articles 57.4 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

132-07-11

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

*QUE* le Conseil municipal adopte le mémoire de la Municipalité déposé séance tenante, afin qu'il soit présenté à la CMQ dans le cadre des consultations menées pour l'élaboration du PMAD ;

*ET QUE* le mémoire soit rendu public par tous les moyens disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement concernant le projet de sentiers multifonctionnels**

133-07-011

*CONSIDÉRANT* le plan d'urbanisme de la Municipalité;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité projette d'acquérir différents lots appartenant au ministère de l'Environnement et situés le long du chemin de Gosford;

*CONSIDÉRANT QUE*, pour établir la valeur exacte des terrains, la Municipalité doit savoir ce qu'elle sera en mesure d'y faire;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité projette l'aménagement de sentiers multifonctionnels sur les terrains du Ministère de l'environnement du Québec situé le long du chemin de Gosford, lots 409, 410, 411 et 412 parties ;

*CONSIDÉRANT QUE*, pour pouvoir concrétiser le projet, la Municipalité doit obtenir un certificat d'autorisation du même ministère;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes;

*QUE* la Municipalité de Shannon demande un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement du Québec pour l'aménagement de sentiers multifonctionnels sur les terrains ci-haut décrits;

*ET QUE* le Directeur général soit autorisé à signer tout document pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance extraordinaire à 21h12.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général